

Agrément pour la réalisation des prélèvements et/ou des analyses des paramètres physico-chimiques et microbiologiques du contrôle sanitaire des eaux
Portée détaillée des agréments

(Référence: Arrêté du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux)

Nom du laboratoire	Laboratoire Départemental des Eaux et d'Hygiène du Milieu
Adresse du laboratoire	12, rue Jean Chatel 97488 SAINT-DENIS
Date de début de validité de l'agrément	01/11/2021
Date de fin de validité de l'agrément	31/10/2026
Date de mise à jour de la portée	13 MARS 2023

Analyses des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles	
<i>A - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
A-1 - Prélèvements	-
A-2 - Paramètres analysés sur site	-
<i>B - Analyses microbiologiques</i>	Agréé
<i>C - Analyses chimiques</i>	
C-1 - Analyses physico-chimiques	Agréé
C-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
C-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
C-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
C-5 - Analyses chimiques spécifiques des eaux d'origine superficielle	-
C-6 - Analyses chimiques spécifiques des eaux souterraines	-
<i>E - Analyses complémentaires</i>	
E-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
E-2 - Analyses chimiques complémentaires	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
E-4 - Analyses chimiques complémentaires des eaux de source et des eaux rendues potables par traitement conditionnées	-
E-4 bis - Analyses chimiques complémentaires des eaux de source et des eaux rendues potables par traitement conditionnées, pour les matrices dites atypiques	-
Analyses des eaux de piscine et de baignade	
<i>F - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
F-1 - Prélèvements	-
F-2 - Paramètres analysés sur site	-
F-2.1 - Pour les eaux de piscine	-
F-2.2 - Pour les eaux de baignade	-
<i>G - Analyses microbiologiques de base</i>	Agréé

<i>H - Analyses physico-chimiques de base</i>	
H-1 - Pour les eaux de piscine	Agréé
H-2 - Pour les eaux de baignade	-
<i>I - Analyses complémentaires</i>	
I-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
I-2 - Analyses chimiques complémentaires	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
Analyses des eaux minérales naturelles	
<i>J - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
J-1 - Prélèvements	-
J-2 - Paramètres analysés sur site	-
J-2 bis - Paramètres analysés sur site, pour les eaux dites atypiques	-
<i>K - Analyses microbiologiques</i>	Agréé
<i>L - Analyses chimiques</i>	
L-1 - Analyses physico-chimiques	Agréé
L-1 bis - Analyses physico-chimiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
L-2 bis - Analyses chimiques - Micropolluants organiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
L-3 bis - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires, pour les eaux dites atypiques	-
L-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
L-4 bis - Analyses chimiques - Composés minéraux, pour les eaux dites atypiques	-
<i>N - Analyses complémentaires</i>	
N-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
N-2 - Analyses physico-chimiques complémentaires	-
N-2 bis - Analyses physico-chimiques complémentaires, pour les eaux dites atypiques	-

E-1 - Analyses microbiologiques complémentaires

Legionella

E-2 - Analyses chimiques complémentaires

Autres paramètres complémentaires :
Orthophosphates

COHV autres que la liste C2 :

2-chlorotoluène	1,3-dichlorobenzène	Cumène	tert-butylbenzène
4-chlorotoluène	1,4-dichlorobenzène	Éthylbenzène	Tétrachlorure de carbone
1,1-dichloroéthane	1,2,3-trichlorobenzène	m+p-xylène	Toluène
1,1-dichloroéthylène	1,2,4-trichlorobenzène	n-butylbenzène	
1,2-dichlorobenzène	1,2,4-triméthylbenzène	n-propylbenzène	
1,2-dichloroéthylène-cis	1,3,5-trichlorobenzène	o-xylène	
1,2-dichloroéthylène- trans	Bromobenzène	sec-butylbenzène	
	Chlorobenzène	Styrène	

I-1 - Analyses microbiologiques complémentaires

Bactéries sulfito-réductrices, y compris les spores

I-2 - Analyses physico-chimiques complémentaires

Autres paramètres complémentaires :
Conductivité
Turbidité

N-1 - Analyses microbiologiques complémentaires

Legionella



Matthieu SCHULER
Directeur général délégué
en charge du Pôle Sciences pour l'Expertise